

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-9-3

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service mobilité et planification

Service consulté

SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERREG RELATIVE AU PROJET 9.5 RAD SAUER-PECHELBRONN-DAHN, DANS LE CADRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE INTERCOMMUNAL DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSP

Résumé : Est soumise à l'approbation de la Commission permanente, la signature d'un avenant n° 1 à la convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn" dans le cadre du Programme INTERREG V Rhin Supérieur. Cette signature, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la CeA et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes, est sans incidence financière pour la CeA.

Par délibération n° CP/2020/153, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 a initialement décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 377 185 euros au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, pour les projets de liaisons cyclables transfrontalières, ainsi que la liaison utilitaire Lobsann - Soultz-Sous-Forêts, dans le cadre du Contrat Départemental pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2020/021 du 22 juin 2020, d'intégrer de nouvelles dispositions dans les contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, lors de sa séance du 15 octobre 2020, a alors décidé de porter, par avenant, le montant de la subvention à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn à 538 642 euros.

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a signé une convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn" dans le cadre du Programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Cette convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn" doit être modifiée par avenant pour intégrer le co-financement de la CeA (anciennement Département du Bas-Rhin).

Ce rapport et la délibération afférente ont été soumis à la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 15 avril 2021.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn", qui est sans incidence financière pour la CeA, le financement de la CeA étant maintenu à 538 642 euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn", joint en annexe du présent rapport, qui n'a aucune incidence financière sur les engagements antérieurs de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 de convention Interreg relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY